

Concours de trompette de l'Isle sur la Sorgue

L'École Municipale de Musique de L'Isle sur la Sorgue organise le **septième concours de trompette le dimanche 27 mai 2012.**

Le but d'une telle rencontre est essentiellement la motivation et l'échange entre les différents élèves et professeurs, dans un esprit amical et convivial.

Plusieurs **catégories sont proposées** selon l'âge et le niveau des candidats :

- Débutant : candidats nés après le 01/ 01/ 01
- Préparatoire : candidats nés après le 01/ 01/ 99
- Élémentaire : candidats nés après le 01/ 01/ 97
- Moyen : candidats nés après le 01/ 01/ 94
- Supérieur : candidats nés après le 01/ 01/ 90
- Excellence : candidats nés après le 01/ 01/ 82

Les morceaux imposés sont:

- **Débutant** : « Allez on débute » de Jean BROUQUIERES, éditions Robert MARTIN
- **Préparatoire** : « Dans l'ouest » d'Alexandre CARLIN, éditions Pierre LAFITAN
- **Élémentaire** : « A colin-maillard » de Francis COITEUX, éditions Pierre LAFITAN
- **Moyen** : « A la belle époque » de Jérôme NAULAIS, éditions Robert MARTIN
- **Supérieur** : « Concertino » (entier) de Georges DELERUE, éditions Alphonse Leduc
- **Excellence** : Programme libre (niveau fin 3^{ème} cycle minimum) d'une durée comprise entre 15 mn et 20 mn

Tous les participants seront récompensés par des diplômes et lots grâce à l'action de nos sponsors.

Le **trophée de la Ville de l'Isle sur la Sorgue** sera décerné au lauréat ayant obtenu la meilleure note, toutes catégories confondues.

La participation aux frais d'inscription est de **30 €**.

Concours de Trompette de l'Isle sur la Sorgue

Dimanche 27 mai 2012

Bulletin d'inscription

A renvoyer à :
Avant le 18 avril 2012,
 Délai de rigueur

Concours de trompette
Hôtel de Ville
Rue Carnot
BP 50038
84801 L'Isle sur la Sorgue Cedex 1

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : / / / / Téléphone portable : / / / /

Date de naissance : (Apporter une pièce d'identité comme justificatif)

Adresse courriel (obligatoire) :

Ecole de musique :

Professeur :

Catégorie choisie *:

*Pour la catégorie Excellence, œuvres interprétées (joindre les accompagnements piano avec ce bulletin d'inscription) :

.....

.....

.....

Chèque bancaire d'un montant de 30€ joint obligatoirement au bulletin d'inscription à l'ordre du *Trésor public*.

Je, soussigné, Mme, Mr.....atteste avoir pris connaissance du règlement du concours en page 4 de ce document.

Mention « lu et approuvé » et Signature :

Si le candidat est mineur :

Je, soussigné autorise mon enfant
 à participer au concours de trompette qui aura lieu le dimanche 27 mai 2012 à l'Isle sur la Sorgue.

Date :Signature :

Dimanche 27 mai 2012

Article 1 : L'école municipale de musique de l'Isle sur la Sorgue, organise un concours de trompette le dimanche 27 mai 2012.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux trompettistes âgés de moins de 30 ans. Pour les concurrents mineurs, l'autorisation des parents est impérative. Une pièce d'identité peut être demandée.

Article 3 : Il y a 6 catégories :

- Débutant : candidats nés après le 01/ 01/ 01
- Préparatoire : candidats nés après le 01/ 01/ 99
- Elémentaire : candidats nés après le 01/ 01/ 97
- Moyen : candidats nés après le 01/ 01/ 94
- Supérieur : candidats nés après le 01/ 01/ 90
- Excellence : candidats nés après le 01/ 01/ 82

Article 4 : Les œuvres sont imposées en fonction des catégories d'âge. Les candidats devront respecter les éditions proposées.

Article 5 : Catégorie Excellence : pour être retenue, l'inscription doit être accompagnée d'une liste minutée des œuvres interprétées et accompagnée des partitions de piano correspondantes le cas échéant.

Article 6 : Selon le morceau imposé, l'accompagnement « piano » est obligatoire. Les candidats peuvent venir avec le pianiste de leur choix.
Pour les répétitions, prendre contact jusqu'au 11 mai 2012 avec le secrétariat de l'Ecole Municipale de Musique qui vous transmettra les coordonnées de l'accompagnateur officiel. (Seul l'accompagnement le jour même du concours est gratuit).

Article 7 : L'usage des photocopies (trompette et accompagnement piano) est interdit.

Article 8 : Le règlement d'inscription de 30 € se fera par chèque au nom du **Trésor Public**. Seuls les candidats ayant acquitté le droit d'inscription seront convoqués.

Article 9 : L'inscription devra se faire par courrier sur le bulletin d'inscription fourni, à :
Concours de trompette, Mairie, BP 50038, 84801 L'Isle sur la Sorgue Cedex 1 à partir du 1^{er} janvier 2012.
Aucune inscription ne se fera par téléphone.

Article 10 : Le nombre de places étant limité, les inscriptions tardives risquent de ne pas être acceptées. Dans ce cas, le chèque de 30 € sera restitué. Aucune inscription ne sera acceptée après le 18 avril 2012, cachet de la poste faisant foi.

Article 11 : Tout candidat lauréat d'une précédente session ne peut se représenter dans la même catégorie.

Article 12 : En réponse à l'inscription, le candidat sera convoqué au concours par courriel précisant l'heure et le lieu de l'épreuve.

Article 13 : Tout engagement est définitif. En cas de désistement, le candidat ne sera en aucun cas remboursé de ses frais d'inscription.

Article 14 : Tous les frais de déplacement sont à la charge des candidats.

Article 15 : Le jury est composé de spécialistes de l'instrument et de personnalités issues du milieu musical. Sa décision est irrévocable.

Article 16 : La remise des prix se fera en fin de journée, au terme des épreuves.
Un trophée sera décerné par le jury au lauréat ayant obtenu la meilleure note, toutes catégories confondues.
Tous les candidats recevront une médaille et un diplôme. L'organisation se réserve le droit de ne pas distribuer la totalité des lots si le niveau artistique ou le nombre de candidats de la catégorie ne le justifie pas.

Article 17 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, les candidats étant à la charge des parents ou accompagnateurs.

Article 18 : La participation au concours inclut l'autorisation parentale ou tutoriale à l'utilisation du droit à l'image sur le site Internet du concours : <http://isleentrompette.fr> et tout autre support de communication utile à la promotion de cette manifestation.

Article 19 : Sauf autorisation exceptionnelle, les enregistrements audio ou vidéo sont interdits.

Article 20 : La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.